

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Membres en exercice : 44

Membres présents : 26

Votants : 26

Rapporteur : **Didier CAPURON**

Délibération n° 2024-10

L'an Deux Mille vingt-quatre, le **Mercredi 10 juillet à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 26 à Cours-de-Pile, salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 03/07/2024.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Eléonore BAGES, Marjorie MOLLETON, Michelle DORANGE (remplace Daniel COTS), Esther FARGUES (remplace Gérard MARTIN), Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Joël HELLIAN, Alain PREVOST, Olivier DUPUY, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Roland GUY (remplace Jean-Pierre FAURE), Michel DELFIEUX, René VISENTINI, Jérôme BETAILLE, Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Gérard MARTIN, Lucien POMEDIO (remplace Jean-Claude CASTAGNER), Thierry DEGUILHEM, Frédéric HOGUET, Florent FARGE, Alain ROUSSEL (remplace Jean-Marc GOUIN), Fabrice DUPPI, Gérard MOURET.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Daniel COTS, Jean-Louis DESSALLES, Jean-Pierre FAURE, Jean-Michel DREUIL, Alain CASTANG, Georges BASSI, Anthony CASTAING, Jean-Claude CASTAGNER, Maurice BARDET, Serge TABOURET, Gérard MARTIN, Jérôme BOULLET, Jean-Marc GOUIN, Francis MONTAUDOUIN.

Secrétaire de Séance : Madame Michelle DORANGE.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales prévoit qu'un rapport d'activité annuel soit adressé par le Syndicat Mixte à l'ensemble de ses membres.

Ce rapport doit retracer l'activité de la structure et reprendre le compte administratif arrêté par le comité syndical. Il doit faire l'objet d'une communication aux élus de la collectivité en séance publique.

Le rapport d'activité 2023 est annexé à l'ordre du jour.

PROPOSITION :

Il est proposé d'adopter le rapport d'activité 2023 du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt en Sous-préfecture, le 11/07/2024
et de la publication, le 11/07/2024

Le Président,

Pascal DELTEIL



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Ce 10 juillet 2024

Le Président,

Pascal DELTEIL

AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/07/2024
024-200027134-20240710-2024_10-DE



Rapport d'activité

Année 2023

SOMMAIRE

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	2
2. GESTION BUDGETAIRE	2
3. ANIMATION TECHNIQUE.....	2
4. MISE EN ŒUVRE DU SCoT	2
5. ENERGIE CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE.....	6
6. PROJETS SUR LESQUELS LE SCoT EST CONSULTE OU ASSOCIE.....	6
7. DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE A LA REVISION DU SCoT	10
8. COMMUNICATION	11

ANNEXE

TABLE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ADOPTEES EN 2023.....	11
--	----

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SyCoTeB

Le Bureau Syndical s'est réuni à 7 reprises en 2023 les 23 janvier, 6 mars, 6 avril, 20 juin, 12 septembre, 19 octobre et 16 novembre. Il a émis 17 avis sur des projets photovoltaïques, et sur des documents et autorisations d'urbanisme.

Le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises en 2023 les 7 février, 13 mars, 4 juillet et 5 décembre. 15 délibérations ont été adoptées (Tableau des délibérations en annexe).

2. GESTION BUDGÉTAIRE

Budget primitif 2023

Il a été voté pour 235 010,00 € en section de fonctionnement et, en section d'investissement, pour 13 781,70 € en dépenses et 84 236,27 € en recettes.

Les dépenses réalisées ont été pour l'essentiel composées :

En fonctionnement

- des dépenses engagées en moyens humains (2 agents à temps complet) : 140 658,04 €
- de fournitures et services nécessaires au bon fonctionnement du syndicat (location des bureaux du syndicat, assurances, Système d'Information Géographique, logiciels...) : 21 087,93 €
- et des charges de gestion et frais financiers (intérêts ligne de trésorerie) : 27 301,79€.

En investissement

- des dépenses d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €.

Les recettes perçues étaient constituées :

En fonctionnement

- des contributions des EPCI membres du syndicat mixte : 219 462 €,
- de recettes d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €.
- du résultat de l'exercice 2022 (4 460,84 €),

En investissement

- du FCTVA (32,93 €)
- de recettes d'ordre (amortissements) : 32 615,78 €
- du résultat de l'exercice 2022 (51 587,56 €).

Le compte administratif de l'exercice 2023 a fait apparaître excédent de fonctionnement de 13 342,22 € et un excédent d'investissement de 73 154,57 € dû aux amortissements.

3. ANIMATION TECHNIQUE DU SyCoTeB

Christophe ANDRES, Directeur du Syndicat.
Caroline IRAGNE, Secrétaire comptable du Syndicat.

Tandis que le télétravail est très occasionnellement pratiqué en 2023, les réunions et les formations « à distance » sont fréquentes en 2023.

Une stagiaire a été accueillie durant deux semaines au syndicat en vue d'une reconversion professionnelle dans le domaine de l'aménagement des territoires après avoir travaillé durant 12 ans dans le milieu du bâtiment. Ce stage en immersion professionnelle au sein du syndicat mixte Bergeracois était axé sur le volet suivi de SCoT.

4. MISE EN OEUVRE DU SCoT

Conformément à la feuille de route approuvée le 16 décembre 2020, quatre **commissions de mise en œuvre du SCoT** dont les thématiques sont basées sur les quatre axes du SCoT, ont été créées en 2021 : elles se réunissent une à deux fois par an.

Par ailleurs le SyCoTeB, en participant à des réunions d'information et d'échanges organisées par des acteurs publics ou des associations ou à des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et la Fédération Nationale des SCoT (FNS), alimente et actualise les connaissances sur ces différentes thématiques.

AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/07/2024
024-200027134-20240710-2024_10-DE

AXE N°1 : ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE POUR MAINTENIR VOIRE RENFORCER SON ATTRACTIVITE

- **Commission « Habitat, déplacements et services » présidée par Didier CAPURON**

Le 24 mars 2023

Ordre du jour : état des lieux et mise en place d'une stratégie de services de proximité complète afin de limiter les risques de désertification, particulièrement en milieu rural.

- Sur le désenclavement numérique et téléphonique du territoire, l'accès des habitants au numérique et la maîtrise de l'outil ont été évoqués, en particulier pour les démarches administratives dématérialisées : le rôle des conseillers numériques France Services a été souligné ainsi que la nécessité d'informer les usagers de leurs fonctions et de leurs lieux d'intervention.
- Sur la santé, les échanges ont porté sur les leviers qui permettraient d'attirer des médecins sur le territoire (promouvoir le territoire auprès des futurs médecins, créer des maisons de santé, développer l'accès à l'emploi des conjoints...).
- Pour développer des commerces dans les villages et leur redonner vie, une solution proposée par l'association « Bouge Ton Coq » a été présentée. Il s'agit d'un soutien à la création d'épicerie participatives au moyen d'un programme d'accompagnement, d'une aide financière et d'un logiciel gratuit.
- En matière de tourisme, la nécessité d'inventorier et de communiquer sur la présence des services tels que les aires de camping-cars, toilettes, points d'eau, bornes de recharge des véhicules électriques, etc. a été relevée.
- Le dynamisme des cafés associatifs dans les villages a été souligné.

Le 26 octobre 2023

L'ordre du jour était consacré à la présentation de l'Observatoire départemental de l'habitat par Pascale VAILLANT et Corinne TOULEMONT du service Habitat départemental.

L'Observatoire fournit de nombreuses données relatives à l'Habitat sur le territoire du SCoT. Les constats principaux sont l'inadéquation des logements par rapport à la demande et le manque de logements sociaux, le nombre important de logements vacants et les difficultés à les rénover. Les financements actuels (aides de l'ANAH, Ma Prime Rénov, ...) et à venir ont été présentés.

Un point d'actualité sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et la loi du 20 juillet 2023 au regard des besoins en logements sur le territoire a ensuite été fait.

Sur les dispositions législatives instaurant l'objectif ZAN, il a été souligné qu'elles n'étaient pas adaptées aux territoires ruraux. De nombreuses procédures de révision des PLUi sont mises en attente ce qui bloque les projets communaux. Les recours risquent de se multiplier.

- **Réunions et formations 2023 sur ce thème**

Formation CNFPT "Gérer sa politique de l'habitat en fonction de sa dynamique territoriale" le 09/03.

AXE N°2 : DESENCLAVER LE BERGERACOIS ET LUI OFFRIR UNE LISIBILITE ECONOMIQUE PLUS AFFIRMEE

- **Commission « Désenclavement et lisibilité économique » présidée par Jérôme BETAILLE**

Le 25 mai 2023

L'ordre du jour de la réunion comportait trois points : le développement de l'usage du bois-énergie, la foncière commerciale et d'immobilier d'entreprises du Périgord et l'inventaire des zones d'activités économiques (ZAE).

- Simon SALORT (Fédération des Cuma de Dordogne) a présenté le Contrat de Développement Territorial « Chaleur renouvelable en Périgord ». Géré par la Fédération Départementale des CUMA (FD CUMA), le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 24) et le Département de la Dordogne, ce contrat permet de mobiliser les porteurs de projets afin de candidater collectivement pour accéder au financement Fonds chaleur de l'ADEME, l'objectif étant de permettre aux collectivités ou aux entreprises de développer leurs projets de remplacement des systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles par des équipements utilisant des énergies renouvelables thermiques (bois énergie, solaire thermique, géothermie ou réseau de chaleur).

Les élus présents ont évoqué les freins qui ont, jusqu'à présent, bloqué leurs projets bois-énergie.

- M. BETAILLE a présenté la foncière commerciale et d'immobilier d'entreprises du Périgord, outil créé par le Département, la SEMIPER, la Banque des Territoires, et des partenaires (Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'artisanat de la Dordogne) pour répondre à des besoins de restructuration d'îlots ou d'immeubles urbains mixtes (commerces et logements) dans les centres-villes et centres-bourgs, de reconversion de friches tertiaires, industrielles ou commerciales, et de création d'immobilier d'entreprise pour soutenir le développement économique.

- En matière d'inventaire des ZAE à réaliser au plus tard le 22 août 2023, un point a été fait avec les techniciens des EPCI sur l'état d'avancement de leurs travaux et sur les difficultés rencontrées. Une harmonisation des méthodes de recensement à l'échelle du territoire du SCoT a été préconisée par les membres de la commission. Pour la CAB, l'inventaire sera complété par un recensement des friches.

Le 29 novembre 2023

Le projet du Département visant à développer une filière chanvre sur le territoire de la Délégation du Grand Bergeracois a été présenté par Sylvie CHEVALLIER, conseillère départementale, et Gaétan BRIZARD.

Il s'agit de démarrer cette culture sur 80 ha : 3 agriculteurs sont intéressés et pourraient être rejoints par d'autres agriculteurs volontaires pour tester cette culture. Avec la rotation nécessaire, ce sont à terme 1000 ha qui pourraient être mobilisés, l'idée étant de créer une véritable filière, de la production du chanvre à sa transformation et à sa vente pour un usage alimentaire et surtout pour son utilisation dans le secteur du bâtiment (l'entreprise Chaux du Périgord est très intéressée par ce produit).

• Réunions 2023 sur ce thème

- Réunion de présentation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) à Périgueux le 24/01 : ce texte adopté en juin 2022 fixe la stratégie économique de la Région avec un plan d'actions pour 6 ans
- Le chanvre dans la rénovation thermique : visioconférence organisée par le Réseau France Rénov le 31/05
- Atelier "Production du chanvre" organisé par le Conseil départemental le 21/09 et le 14/11.

AXE N°3 : PROGRAMMER LE DEVELOPPEMENT URBAIN ET LIMITER SES IMPACTS SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES

• Commission « Stratégie urbaine et développement durable » présidée par Michel DELFIEUX

Le 21 février 2023

• Retour d'expérience sur un projet de mini-champ photovoltaïque sur la commune de Mouleydier

- Le projet a très vite avancé, la SEM prend tout en charge et la commune met un terrain peu valorisable à disposition. L'énergie produite sera verte et consommée localement.

- Ce type de projet représente un investissement matériel peu important (transformateur en bordure de champ) et favorise le mix énergétique : ce serait à développer près des habitations.

• Perspectives de développement de la géothermie sur le territoire

Camille MEHL, animatrice Géothermie à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, a présenté :

- les différentes techniques (boucle ouverte, boucle fermée, solaire thermique), ainsi que les usages pertinents et les avantages de la géothermie (technologie éprouvée, production moyenne de 4 kWh, installations discrètes, risques contrôlés, solution permettant de répondre à la problématique du confort d'été),

- les cartes du potentiel local en matière de géothermie et les installations existantes (installations de particuliers, lycée Hélène Duc, Aqualud...).

- Il a été souligné que l'investissement initial est élevé mais le coût de l'énergie produite est intéressant et les subventions allouées sont importantes : il faut passer par le Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables géré par le SDE24, le Département et la Fédération des CUMA.

• Valorisation des déchets végétaux

Anne-Lise CARGOU, responsable Valorisation des Biodéchets au SMD3, a présenté :

- le contexte législatif (loi de transition énergétique) qui oblige à diminuer par deux l'enfouissement des déchets à l'horizon 2025 et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) qui comprend une série de mesures sur le tri à la source des bio-déchets et leur valorisation.

- Les efforts sur le tri doivent être amplifiés car actuellement, dans les « sacs noirs », sur 203 kg d'ordures ménagères produites annuellement par périgourdin, 75 kg sont des biodéchets et 46 kg sont recyclables. Les quantités de déchets verts déposés en déchèterie explosent (144 kg par an par habitant).

- Les actions pour valoriser les déchets végétaux :

-> Le broyage

Les déchets verts ont une valeur, ils sont utilisables après broyage pour réutilisation dans les jardins et espaces verts (paillage pour protéger les sols et économiser l'eau, ajout de broyat pour équilibrer le compost...).

En 2023 et 2024, le SMD3 aidera les communautés de communes à l'achat de broyeurs (20 par an) pour un broyage au plus près des habitants, si possible « sur la place des villages ».

-> Le compostage des bio-déchets

Les usagers sont demandeurs d'un accompagnement. L'importance de l'animation est soulignée, en particulier dans le cas de composteurs collectifs.

Depuis 2010, les gros producteurs sont obligés de valoriser leurs bio-déchets (compostage ou méthanisation) : l'hôpital de Bergerac envoie ses déchets au méthaniseur de St Pierre d'Eyraud mais celui-ci ne prend pas les déchets de viande. Ces déchets peuvent être mis au compost mais il convient de prévoir des grilles anti-rongeurs et de choisir un emplacement adapté. Pour de grosses quantités, un micro-méthaniseur (exemple du marché de Brienne à Bordeaux) peut être installé mais c'est un équipement coûteux.

->La méthanisation.

Le 3 octobre 2023

La réunion avait pour thème la ressource en eau avec, notamment, l'intervention de Nathalie JACQUEMAIN, Hydrogéologue du Conseil départemental de la Dordogne.

Après un rappel des orientations du SCoT et du Plan climat du Bergeracois relatives à la ressource en eau, l'état de la ressource sur le territoire du SCoT a été présenté. Les 77,6 millions de m³ prélevés en 2021 se répartissent ainsi : 40,5 millions de m³ prélevés pour l'alimentation en eau potable, 22,4 pour l'agriculture et 14,7 pour l'industrie. Les nappes exploitées pour l'eau potable sont issues de l'Eocène, des calcaires jurassiques et crétacés et des alluvions. La nappe de l'éocène est surexploitée en Gironde mais, quand on limite les prélèvements, elle se reconstitue : le Département dispose d'un réseau de suivi et les collectivités doivent elles aussi gérer cette question afin de connaître, à terme, le volume maximal de prélèvement à respecter pour que la nappe puisse se reconstituer.

Sur le territoire, 49% des prélèvements sont issus d'eaux souterraines en relation avec la surface (puits, sources) : leurs niveaux sont très dépendants des précipitations et varient selon les saisons. Ces ressources sont sensibles aux pollutions de surface. Le reste provient de nappes plus profondes et plus sensibles aux prélèvements.

Parmi les pistes de travail pour les collectivités gestionnaires des services d'eau potable, les débats ont plus particulièrement porté sur les stratégies d'économie d'eau suivantes : améliorer le rendement du réseau de canalisations, réfléchir à une politique de tarification de l'eau potable afin d'en rationaliser l'usage, développer la réutilisation des eaux usées traitées pour les usages adaptés, réfléchir au changement climatique et à de nouvelles productions agricoles plus adaptées. La nécessité de mesurer, prévoir et piloter a été soulignée, les élus ayant à s'emparer de ces questions.

AXE N°4 : Promouvoir le « capital nature » comme facteur d'attractivité et vecteur de développement

Commission « Promotion du Capital Nature » présidée par Jean-Marc GOUIN

Le 6 juillet 2023

Présentation des points suivants :

- Point d'étape sur l'avancement de l'étude Vieilles Forêts (premiers contacts de mobilisation des acteurs, prospection, difficultés, questionnements, etc...) par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine,
- Présentation par l'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras (IVBD) d'un projet d'étude de l'INRAE sur le vignoble Bergeracois visant à construire un scénario de production viticole sans pesticides chimiques à l'horizon 2050 et une trajectoire de transition pour y parvenir,

L'étude « Vieilles forêts » est actuellement dans sa phase d'inventaire. Le travail de sensibilisation des propriétaires à la gestion des forêts par de l'animation et l'organisation d'événements est en cours.

L'étude IVBD – INRAE propose une vision du territoire viticole de Bergerac-Duras à l'horizon 2050. Elle s'intègre dans le cadre du programme européen « Cultiver et protéger autrement » dont l'objectif est d'aller vers une agriculture nourricière et agroécologique sans intrant phytosanitaire chimique en Europe en 2050. La présentation de l'étude a suscité des échanges nourris :

Arrache-t-on des vignes sur le territoire ? Le bio ou le raisonné se développent-ils dans la viticulture et comment accompagner ces évolutions ? Est-ce toujours une trajectoire pertinente et souhaitable pour tous les viticulteurs ? Actuellement, sur le vignoble de Bergerac-Duras, 35 % des viticulteurs sont en agriculture biologique ou en conversion, contre 10 à 12 % en Gironde. De nombreux dossiers de certification Haute Valeur Environnementale (HVE) sont en cours malgré les difficultés qui y sont attachées, car cela favorise la commercialisation.

Il a été souligné que le scénario proposé par l'étude impliquait des programmes à développer. Or, des travaux lancés depuis 10/15 ans (des programmes éco-paysagers, des travaux sur la diversité des espèces, sur l'évolution des pratiques, la replantation de haies, etc.) ont été interrompus ou mis en sommeil : il conviendrait d'en tenir compte et d'aller au bout des démarches. Il a été également recommandé que les études tiennent compte des réalités de terrain.

Réunions 2023 sur ce thème

- « Assises départementales de la forêt » le 02/02 à Périgueux : échanges sur les spécificités de la forêt périgourdine, les enjeux économiques et écologiques qui en découlent, et les différents usages qui peuvent en être faits.
- Etude Vieilles forêts : réunions de travail avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine (24/03 et 08/04), Comité de pilotage (14/03), Comité technique (10/08), ciné-débat (29/09)
- « Définir les productions agricoles nécessaires pour le régime alimentaire de demain et pour gagner en souveraineté alimentaire » : rencontre organisée le 07/04 par la Chambre d'Agriculture qui mène l'étude "Le Foncier et ses nouvelles destinations" dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT) du Grand Bergeracois
- Réunion avec le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) le 15/05 : dans le cadre d'une mission de conseil intitulée « Comment créer les conditions favorables aux dynamiques des activités agricoles et forestières sur les territoires ? », le CGAAER a sollicité une rencontre avec les acteurs ayant été associés au processus d'élaboration du SCoT pour échanger sur les enjeux relatifs aux espaces agricoles et forestiers (support des biens alimentaires, stockage du carbone, maîtrise de l'eau, biodiversité, production de biomasse et d'énergie), et sur l'impact du changement climatique et de l'urbanisation résidentielle ou économique sur ces espaces.
- Les biens sans maître : réunion en visioconférence organisée par la SAFER le 24/05.

5. ENERGIE-CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2023, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois a été mis en œuvre au moyen d'actions de communication et par la diffusion de son programme d'action.

- **Actions de communication et de sensibilisation**

Des informations en lien avec la mise en œuvre du PCAET ont été diffusées dans la **newsletter** créée par le syndicat en 2022 : informations relatives à des appels à projets (« Renovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics », ACTE dispositif régional en soutien d'actions d'accompagnement au changement en faveur de réalisations concrètes au service de la transition écologique et énergétique), des informations sur le bois dans la rénovation, la diffusion de guides (les fiches ADEME pour accompagner les maires et élus locaux dans la mise en œuvre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ; le Contrat de Développement Territorial "Chaleur renouvelable en Périgord", l'Étude de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur la diversité des ruralités).

- **Diffusion du programme d'action du PCAET selon ses différents axes auprès d'acteurs divers**

Transition énergétique

- Participation à des réunions d'informations, colloques, groupes de travail, formations
- ✓ Journée Energie organisée par la Chambre d'agriculture et la Fédération des CUMA de la Dordogne le 28/03 à Coulounieix-Chamiers sur la production et l'économie d'énergie en agriculture
- ✓ Conférence CIRENA sur les projets citoyens de production d'EnR le 27/04
- ✓ Formation CNFPT : Journée nationale sur l'accélération des stratégies énergétiques territoriales le 18/12
- ✓ Participation au club Energie-climat de la Fédération nationale des SCoT
- Rencontre avec des porteurs de projets EnR

Face au dépôt croissant de projets de parcs photovoltaïques, au développement de l'agrivoltaïsme, le SyCoTeB est de plus en plus sollicité pour rencontrer les porteurs de projets en amont afin de faire connaître les objectifs du territoire et les attentes du SCoT et du Plan Climat pour améliorer la compatibilité des projets avec ces documents (Prosolia, Via Terra, RP Global...). Il est également sollicité par des collectivités dont les territoires seraient susceptibles d'accueillir ces projets.

- Identification du foncier apte à recevoir des projets photovoltaïques

Débutée en 2022, la démarche d'inventaire du foncier apte à recevoir des projets photovoltaïques, compatible avec les objectifs du SCoT du Bergeracois en matière de protection des espaces agricoles, de protection des paysages et des espaces identifiés sur la carte de la Trame Verte et Bleue (espaces naturels et biodiversité à préserver) a été poursuivie en 2023. L'information transmise a aidé certaines communes dans leurs travaux d'identification des Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEEnR) sur leur territoire.

Environnement - Biodiversité

- Participation à des groupes de travail
- ✓ Comité de pilotage Aux Actes ! le 30/01 à Périgueux
- ✓ Groupe Foncier/Biodiversité de l'Agence Régionale de la Biodiversité sur la stratégie "Eviter, compenser, réduire" le 30/05
- ✓ Groupe de travail « Maison numérique de la biodiversité ».

6. PROJETS SUR LESQUELS LE SyCoTeB EST CONSULTÉ OU ASSOCIÉ

Le SyCoTeB est régulièrement consulté pour avis sur des documents d'urbanisme (PLUi) ou autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, etc) des communes et EPCI de son territoire mais aussi sur les documents d'urbanisme de territoires voisins (SCoT, PLUi...). C'est le bureau et le Président qui émettent ces avis par délégation du comité syndical (liste des avis ci-après).

Le SyCoTeB est également associé aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme de son territoire et au-delà (SCoT, PLUi, SRADDET...).

Le Président siège à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le SyCoTeB est par ailleurs intégré dans divers groupes de travail et il apporte un soutien technique aux collectivités qui le souhaitent.

- **Association du SyCoTeB dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT et au-delà**
 - ✓ Elaboration du PLUi de la communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord : réunion de travail avec le service Urbanisme de la collectivité le 03/03, réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) le 06/10
 - ✓ Elaboration du PLUi de la communauté de communes Portes Sud Périgord : réunion PPA le 09/05
 - ✓ Participation à la réunion publique sur la modification du PLUi de la CAB le 12/06

AGEDI
Dépôt BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/07/2024
024-200027134-20240710-2024_10-DE

- ✓ Modification du SRADDET :
 - participation aux groupes de travail "Logistique" le 13/01, "Volet foncier" le 31/01 et le 30/06, "Consommation d'espace et territorialisation" le 25/04
 - Réunion sur la concertation publique le 13/06
- **Participation du SyCoTeB aux comités de pilotage relatifs à l'élaboration d'un Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPI)**
 - ✓ COTECH RLPI CAB le 23/10/2023
 - ✓ COPIL RLPI CCB DP les 06/06/2023
- **Participation à des réunions techniques avec les EPCI membres ou avec les territoires voisins, soutien technique aux collectivités**
 - ✓ Réunion avec le service Urbanisme de la CAB / Projet agrivoltaïque à Bergerac le 17/08
 - ✓ Rencontre de la commune de FAUX au sujet des ZAEnR et des zones AU dans le projet de PLUi de la CCPSP le 27/10
- **Réunions de travail sur des projets d'aménagements, rencontres avec des porteurs de projets**
 - ✓ Commune de Pomport : COPIL de suivi du projet d'écoquartier (31/03, 08/09 et 17/11), réunion publique (19/10)
 - ✓ Projet de camping à Bergerac (26/04) : comment mettre en œuvre la compensation agricole ?
- **Travail en collaboration avec la Délégation du Grand Bergeracois**
 - ✓ Réunion du Groupe d'Action Locale (Territorialisation des fonds européens) le 25/04
 - ✓ Participation au conseil de développement du Grand Bergeracois
- **Suivi des projets de production d'Energies Renouvelables (EnR)**

Les projets de centrales photovoltaïques au sol sont déposés auprès du guichet unique. Celui-ci s'appuie sur un comité technique présidé par le préfet de la Dordogne pour émettre des recommandations relatives au projet. Le SyCoTeB est associé au comité technique et au guichet unique pour les dossiers concernant son territoire.
- **InterSCoT départemental, régional et Fédération Nationale des SCoT (FNS)**
 - ✓ InterSCoT Dordogne à Coulounieix-Chamiers le 04/05
 - ✓ InterSCoT Régional à Bordeaux le 20/12
 - ✓ Participation au club technique de la Fédération nationale des SCoT et au club "Mise en œuvre" dans le cadre de l'InterSCoT
 - ✓ Réunions thématiques organisées par la FNS en visio
 - Echanges sur la nomenclature ZAN et sur une réflexion technique alternative le 13/02
 - Les SCoT valant PCAET (organisée avec l'ADEME le 23/08)
 - ✓ Participation à l'assemblée générale, au conseil d'administration de la fédération et à différents séminaires ou formations dont les Rencontres nationales des SCoT sur le thème « Planifier dans l'incertitude », à Nîmes du 14 au 16 juin 2023
 - ✓ Intervention de Monsieur Delteil devant les élus des Deux Sèvres à Parthenay le 28/02 : le rôle du SCoT, les enjeux de la loi climat et résilience, les nouveaux modèles d'aménagements à construire
 - ✓ Témoignage de MM Delteil et André lors d'un séminaire d'élus relatif à la préfiguration d'un SCoT Villeneuvois (47)
- **Interventions de Christophe ANDRES (en présentiel ou à distance)**
 - ✓ Animation d'une table ronde « Actualités du Zéro Artificialisation Nette et perspectives d'application » par lors de la journée organisée par l'association ARIA (regroupant l'ingénierie de Nouvelle-Aquitaine) sur le ZAN le 28/09/2023 à Bordeaux
 - ✓ Intervention sur le repérage du foncier pouvant accueillir des projets EnR lors du club Energie-climat de la FNS le 16/03/2023
 - ✓ Intervention sur le SCoT et la transition énergétique auprès du Collège des territoires de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) le 28/06
 - ✓ Journée des bureaux d'études le 28/09 : informations et échanges sur le ZAN, intervention pour la Fédération nationale des SCoT
- **Avis du SyCoTeB sur les documents et autorisations d'urbanisme**

Le SyCoTeB a été sollicité au cours de l'année 2023 pour émettre un avis sur les dossiers suivants :

DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis de construire un bâtiment industriel à Bergerac
Date avis	23/01/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT

AGEDI
 Dépôt BERGERAC
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 11/07/2024
 024-200027134-20240710-2024_10-DE

DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit « Solle du Bost », sur la commune du Fleix
Date avis	28/02/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT et du PCAET
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis d'aménager pour la création d'un lotissement sur la commune de Monestier
Date avis	06/03/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur la demande de permis de construire pour la création d'un lotissement sur la commune du Fleix
Date avis	06/03/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT.
DEMANDEUR	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Isle
Objet	Avis sur le projet de SCoT du Pays de l'Isle arrêté
Date avis	06/04/2023
Nature de l'avis	L'avis favorable déjà émis par le Syndicat Mixte du SCoT du Bergeracois le 10/06/2021 lors du premier arrêté est confirmé par courrier du Président.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur le projet de Règlement local de publicité intercommunal de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Date avis	06/04/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (Guichet unique des EnR)
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « Le Cluzeau », sur la commune de Monmarvès
Date avis	20/06/2023
Nature de l'avis	Avis défavorable au regard de la compatibilité du projet tel que présenté avec le SCoT.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires
Objet	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit « La Vaure » sur la commune du Fleix
Date avis	20/06/2023
Nature de l'avis	Avis favorable au regard de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT et du PCAET.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)
Objet	Avis sur demande de permis de construire pour la construction d'une serre photovoltaïque au lieu-dit La Cattede Nord sur la commune de Bergerac
Date avis	04/09/2023
Nature de l'avis	Avis défavorable au regard de l'incompatibilité du projet tel que présenté, avec le SCoT
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (Guichet unique des EnR)
Objet	Avis sur le projet de projet de centrale « agrivoltaïque » aux lieux-dits « Bramefan », « Les Blanchiers » et « La Boule » sur les communes de Bergerac et saint-Nexans
Date avis	04/09/2023
Nature de l'avis	Avis défavorable au regard de la non compatibilité du projet tel que présenté avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord
Objet	Avis sur le projet de Modification n°1 du PLU de Mussidan
Date avis	04/09/2023
Nature de l'avis	Avis favorable au projet tel que présenté.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires (Guichet unique des EnR)
Objet	Avis sur projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit La Brunetière sur la commune de Bergerac
Date avis	04/09/2023
Nature de l'avis	Avis réservé au regard des enjeux d'aménagement du territoire.

AGEDI
 Dépôt BERGERAC
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 11/07/2024
 024-200027134-20240710-2024_10-DE

DEMANDEUR	Communauté de Communes Portes Sud Périgord
Objet	Avis sur le projet de PLUi
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par la Communauté de communes Portes Sud Périgord assorti de la prise en compte des observations visant à améliorer la compatibilité du document avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur une demande de permis de construire pour la construction d'une serre photovoltaïque sur la commune de Monfaucon, lieu-dit le Roudier
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis défavorable au regard de l'incompatibilité du projet tel que présenté, avec le SCoT
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur une demande de permis de construire pour la construction d'une nouvelle usine fabrication poudre gros calibre sur la commune de Bergerac
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT assorti des observations mentionnées
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur demande de permis de construire pour la construction d'un groupe de serres agricoles de type multi-chapelles asymétriques
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT assorti d'une observation relative à la gestion des eaux pluviales et sous réserve que la réalisation du projet ne porte pas atteinte à la qualité des paysages.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis en tant que Personne Publique Associée sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de L'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI-HD) de la CAB
Date avis	16/11/2023
Nature de l'avis	Le bureau syndical approuve les observations sur le projet de modification n°1 du PLUI-HD de la CAB, la prise en compte de ces observations vise à garantir la compatibilité du document avec le SCoT.
DEMANDEUR	Direction Départementale des Territoires
Objet	Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque sur la commune de Vergt de Biron, lieu-dit "Beauséjour"
Date avis	16/11/2023
Nature de l'avis	Compte tenu des éléments du projet en l'état, avis défavorable au regard de l'incompatibilité du projet avec le SCoT
DEMANDEUR	Communauté de Communes Portes Sud Périgord
Objet	Avis sur le projet de PLUi
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par la Communauté de communes Portes Sud Périgord assorti de la prise en compte des observations visant à améliorer la compatibilité du document avec le SCoT.
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur une demande de permis de construire pour la construction d'une serre photovoltaïque sur la commune de Monfaucon, lieu-dit le Roudier
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis défavorable au regard de l'incompatibilité du projet tel que présenté, avec le SCoT
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur une demande de permis de construire pour la construction d'une nouvelle usine fabrication poudre gros calibre sur la commune de Bergerac
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT assorti des observations mentionnées
DEMANDEUR	Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Objet	Avis sur demande de permis de construire pour la construction d'un groupe de serres agricoles de type multi-chapelles asymétriques
Date avis	19/10/2023
Nature de l'avis	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT assorti d'une observation relative à la gestion des eaux pluviales et sous réserve que la réalisation du projet ne porte pas atteinte à la qualité des paysages.

7. DE LA LOI CLIMAT ET RESILIENCE A LA REVISION DU SCoT

• Un contexte législatif en évolution

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – dite « climat résilience » – promulguée le 22 août 2021 a placé les SCoT au cœur de la mise en œuvre de la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2050. Cette loi vise à adapter les règles d'urbanisme existantes pour lutter contre l'étalement urbain. Il est prévu pour cela une division par deux du rythme d'artificialisation des sols à l'horizon 2031 par rapport aux dix années précédant la loi, et la réduction du rythme de l'artificialisation par tranches de 10 ans avec une atteinte de l'objectif ZAN en 2050.

Dès 2021, le SyCoTeB a travaillé avec la Fédération nationale des SCoT, l'Interscot Nouvelle-Aquitaine et la Région autour de la mise en œuvre de la loi et des décrets d'application. Pascal DELTEIL, Président du SyCoTeB et délégué régional de la Fédération Nationale des SCoT, a présidé la Conférence régionale des SCoT Nouvelle-Aquitaine chargée de construire la stratégie ZAN, réunie à deux reprises en 2022.

Les décrets d'application de la loi ayant suscité de nombreuses inquiétudes de la part des collectivités, une proposition de loi a été présentée par le Sénat le 14 décembre 2022 pour remédier aux difficultés de mise en œuvre du ZAN, sans remettre en cause ses objectifs. **La loi adoptée le 20 juillet 2023** vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans l'application de la loi Climat et résilience.

Trois décrets sont venus compléter le cadre réglementaire des lois Climat et Résilience et du 20 juillet 2023 en précisant notamment la nomenclature de l'artificialisation.

Enfin, **la loi La loi d'accélération des énergies renouvelables** du 10 mars 2023 a institué de nouveaux outils de planification destinés à faciliter l'identification de zones favorables aux EnR.

Lors des comités syndicaux de 2023, les délégués ont été informés des évolutions législatives et des travaux de la Conférence des SCoT.

Le SyCoTeB a participé à des réunions de travail sur la mise en œuvre du ZAN :

- avec la Région (détaillées en page 7)
- avec la DDT de Bergerac sur l'application de la Loi climat résilience par le SCoT du Bergeracois le 07/06
- avec la Fédération nationale des SCoT (atelier Etude renaturation le 05/10)
- avec des organismes tels que le CEREMA (le 09/11 et le 10/11), le GIP ATGeRI (Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques) dans le cadre de l'Observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains le 20/11, avec la DDT et le CEREMA sur les données OSCGE (occupation du sol grande échelle), l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) le 05/09.

• Le lancement de la révision du SCoT du Bergeracois

La loi "climat résilience" implique la révision du SRADDET pour intégrer les objectifs de la loi, ce qui entraîne la nécessité de réviser le SCoT avec une approbation le 22 février 2027 au plus tard. A défaut, les « ouvertures à l'urbanisation » listées à l'art. L. 142-4 du code de l'urbanisme sont suspendues. Et, en l'absence d'une révision des PLUi au 22 février 2028, aucune autorisation d'urbanisme ne pourrait être délivrée dans les zones à urbaniser des PLUi ou dans les secteurs constructibles des cartes communales, jusqu'à l'entrée en vigueur du document « climatisé ».

Par ailleurs, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois porté par le SyCoTeB doit faire l'objet d'une mise à jour 6 ans après son approbation, soit fin 2024. Or, l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 (issue de la Loi Elan) offre la possibilité aux SCoT, dans le cadre de leur élaboration ou révision, de tenir lieu de PCAET. L'élaboration d'un document unique (SCoT tenant lieu de PCAET, dit SCoT-AEC) implique que l'ensemble des attendus du PCAET soit intégré au SCoT.

Compte tenu de ces échéances, le comité syndical, en date du 5 décembre 2023, a décidé de prescrire l'élaboration du SCoT valant PCAET à l'échelle du périmètre du SyCoTeB.

8. COMMUNICATION



Newsletter du SCoT du Bergeracois

Lancée en juillet 2022, cette « Lettre d'information du SCoT du Bergeracois » dématérialisée vise à transmettre aux élus du territoire du SCoT du Bergeracois et aux partenaires du syndicat mixte, des informations sur l'actualité législative, sur des appels à projets et possibilités de financements en tout domaine intéressant l'aménagement du territoire et les collectivités.

Elle donne également accès à des ouvrages et travaux publiés par la Fédération des SCoT ou par des organismes tels que l'ADEME, l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, etc.

Au total, trois newsletters ont été publiées en avril, septembre et décembre 2023.

NOTRE TERRITOIRE ENGAGÉ

LE GRAND BERGERACOIS : TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ? (2/2)

Christophe Andrès, directeur du Syndicat de cohérence territoriale, qui accompagne les élus du Bergeracois pour l'aménagement d'un territoire équilibré et qui répond aux besoins des habitants. Interview.

ÉTÉ 2023 | BERGERAC
GRAND BERGERACOIS
AUDACIEUX
FR



Site du Grand Bergeracois Audacieux

Deux articles sous forme d'interview y ont été publiés en 2023.

ANNEXE : TABLE DES DELIBERATIONS 2023 DU COMITE SYNDICAL

DATE	N°	Objet
07/02/2023	2023-01	Débat d'orientations budgétaires
13/03/2023	2023-02	Approbation du compte de gestion 2022
13/03/2023	2023-03	Vote du compte administratif 2022
13/03/2023	2023-04	Affectation des résultats
13/03/2023	2023-05	Adoption du budget primitif 2023
04/07/2023	2023-06	Rapport d'activité 2022
04/07/2023	2023-07	Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et du Règlement budgétaire et financier au 01/01/2024
04/07/2023	2023-08	Renouvellement convention de mise à disposition de service pour la mise en conformité du traitement des données personnelles et changement de délégué à la protection des données
04/07/2023	2023-09	Adhésion et approbation des statuts de l'ATD 24
05/12/2023	2023-10	Election d'un membre du bureau
05/12/2023	2023-11	Assurance statutaire du personnel
05/12/2023	2023-12	Liste des dépenses à imputer aux articles 6232 et au 6257 (6234 en M57)
05/12/2023	2023-13	Décision modificative n°1
05/12/2023	2023-14	Modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires du personnel du SyCoTeB
05/12/2023	2023-15	Prescription de l'élaboration du schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois : définition des objectifs poursuivis et modalités de la concertation